



Genève, le 27-08-2019

aux médias genevois  
et syndicaux

Communiqué de presse  
CGAS – Alternative du 27 août 2019

Notre réf. 3742-CoT

## **Une rente-pont dès 57 révolus en faveurs des personnes sans emploi**

Les partis de l'Alternative présents au Parlement genevois ont déposé ce jour un projet de loi élaboré en étroite collaboration avec la Communauté genevoise d'action syndicale. Ce projet de loi, signé par les député-e-s EàG, Verts et socialistes propose de modifier la loi cantonale sur les prestations complémentaires AVS/AI afin d'y introduire le droit à une rente-pont en faveur des personnes sans emploi proches de l'âge de la retraite.

Cette proposition se fonde sur le constat alarmant de la détresse et de la précarité d'un nombre particulièrement important de personnes proches de la retraite, exclues du monde du travail, pour lesquelles aucune réinsertion, en dépit des mesures mises en place, n'est possible quels que soient les efforts individuels ou collectifs.

Ce projet de loi prend le contre-pied de celui du Conseil d'Etat (PL 12262-A) qui se limite à une rente-pont ne couvrant que 18 mois sur les 36 qui séparent les chômeurs-euses en fin de droits de l'AVS. Les initiateurs-trices de ce projet considèrent en outre que la situation genevoise des seniors sans emploi nécessite une approche plus pertinente, plus en phase avec l'aggravation de la situation sociale des 55+, voire des 50+, que celle préconisée par le projet fédéral de « *Prestations transitoires pour les chômeurs en fin de droit* » mis en consultation le 25 juin 2019. Pour la gauche et les syndicats, il s'agit ainsi d'instituer à Genève le droit à la rente-pont non pas dès 60 ans, mais dès 57 ans révolus et jusqu'à l'âge de la retraite. Le montant de cette rente-pont est déterminé par les prestations complémentaires cantonales AVS/AI.

Ce nouveau droit, octroyé dès 57 ans révolus afin d'intégrer dans le cercle des bénéficiaires les personnes perdant leur emploi à partir de 55 ans et qui arriveront en fin de droit à 57 ans, permettra enfin de lutter contre l'appauvrissement des chômeuses et des chômeurs et des sans-emploi âgé-e-s. Il représente une alternative cohérente et digne à l'aide sociale auquel un grand nombre d'entre d'eux ne pourront échapper. La rente-pont constitue un moyen de préserver les rentes futures. Elle répond aux attentes des milieux concernés par le chômage des travailleuses et travailleurs âgé-e-s.

Instituer le droit à une rente-pont pour les personnes sans emploi proches de l'âge de la retraite et amorcer une transition vers la retraite sans péjoration de la rente AVS ni passage par l'aide est ainsi une priorité de politique sociale pour le Canton de Genève.

### **Personnes de contact :**

Manuela Cattani CGAS	079 292 84 90
Jocelyne Haller EàG	076 382 01 82
Frédérique Perler V	076 693 58 76
Léna Strasser PS	076 615 75 49